



**COMMUNIQUÉS
DE PRESSE**



Communiqués de presse - archives nationales 2005

De nouveaux logements locatifs abordables pour les résidents de Liverpool

LIVERPOOL, Nouvelle-Écosse, 8 novembre 2005 – Grâce à des travaux d'aménagement d'une valeur de 2,1 millions de dollars effectués dans le cadre de l'Entente Canada-Nouvelle-Écosse concernant le logement abordable, des familles, des aînés et des personnes handicapées de la municipalité régionale de Queens auront accès à de nouveaux logements locatifs abordables.

L'honorable Robert Thibault, secrétaire parlementaire du ministre de la Santé et député de la circonscription fédérale de West Nova, au nom de l'honorable Joe Fontana, ministre du Travail et du Logement, et l'honorable David Morse, ministre des Services communautaires, ont annoncé aujourd'hui que 30 logements seront produits sur deux emplacements de Liverpool.

« Grâce aux efforts concertés entre les divers paliers de pouvoirs publics, y compris la municipalité régionale de Queens, ce projet tant attendu est devenu une réalité », a déclaré M. Thibault. « Le logement est l'un des fondements de la vitalité des collectivités et de la dignité des personnes, et le gouvernement du Canada s'est engagé à aider les organisations locales à élaborer des solutions en matière de logement qui répondent aux besoins des collectivités. »

« Nous satisfaisons un besoin connu pour qu'il y ait davantage de logements abordables dans la municipalité régionale de Queens », a déclaré le ministre Morse. « La production de logements sûrs, abordables et durables est essentielle à la santé et au bien-être de cette collectivité. Voilà pourquoi nous sommes ravis de faire cette annonce aujourd'hui. »

La première initiative prévoit la construction de trois immeubles de deux étages sur la rue Main, lesquels mettront 24 logements locatifs abordables à la disposition des familles peu nombreuses, des personnes seules non âgées et des aînés. On y trouve trois logements sans obstacles et neuf logements visitables, c'est-à-dire des logements incorporant des caractéristiques de conception permettant de réduire les obstacles pour les personnes handicapées ou à mobilité réduite.

Ce projet recevra du gouvernement fédéral un financement initial des immobilisations de 600 000 \$. La province engagera 238 114 \$ en subvention de supplément au loyer. Parsons Investments Ltd. fournira 20 % du total des frais d'aménagement. Les travaux, qui se dérouleront en trois étapes, commenceront au printemps 2006 pour se terminer au printemps 2007.

Le deuxième chantier de Liverpool sera situé au 270 de la rue Main à Liverpool. Le deuxième étage de cet immeuble existant sera converti en logements abordables pour petites familles, pour personnes seules et pour couples non âgés. Les travaux devraient être terminés à l'automne 2005.

Le gouvernement du Canada versera 138 000 \$ en financement initial des immobilisations pour ces travaux. La province injectera 78 000 \$ sous forme de supplément au loyer. Le promoteur Anthony Properties fournira au moins 20 % du coût d'aménagement total.

Nouvelles hypothécaires - De nouveaux logements locatifs abordables pour les résidents de Liverpool

Jusqu'à maintenant, le gouvernement du Canada, la province de la Nouvelle-Écosse et leurs partenaires ont annoncé l'engagement de plus de 25 millions de dollars, pour la construction ou la rénovation de plus de 575 logements dans la province. En tout, 56,18 millions de dollars seront consentis en application de l'Entente Canada-Nouvelle-Écosse concernant le logement abordable.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec :

Karen White
Services communautaires
(902) 424-4038
whitekl@gov.ns.ca

Marianne Murphy
Société canadienne d'hypothèques et de logement
(902) 426-6581
mmmurphy@cmhc-schl.gc.ca

Pour obtenir des informations sur l'Entente Canada-Nouvelle-Écosse concernant le logement abordable, veuillez vous adresser aux bureaux des services d'habitation de votre région ou visitez le site Web du ministère des Services communautaires à l'adresse www.gov.ns.ca/coms.

Entente Canada-Nouvelle-Écosse concernant le logement abordable

Première phase

Les gouvernements du Canada et de la Nouvelle-Écosse ont signé une Entente concernant le logement abordable le 13 septembre 2002. Cette première phase prévoyait l'investissement, de la part du fédéral, d'une somme de 18,63 millions de dollars, à laquelle devait se greffer une contribution équivalente de 18,63 millions de dollars de la part de la province de la Nouvelle-Écosse.

Dans son discours du Trône de 2001, le gouvernement du Canada annonçait qu'il aiderait à stimuler la production de logements locatifs abordables. Les ministres fédéral, provinciaux et territoriaux responsables du logement se sont rencontrés deux fois pour mettre au point les détails d'une initiative en matière de logement abordable qui répondrait aux besoins et aux priorités de chaque province et territoire, tout en atteignant l'objectif d'accroître le nombre de logements abordables. Le cadre de référence définitif, qui a été élaboré et accepté le 30 novembre 2001, comprend les éléments suivants :

- les provinces et les territoires ont la responsabilité première de concevoir et de mettre en application les programmes de logement;
- les provinces et les territoires requièrent des programmes souples qui répondent à leurs besoins respectifs en matière de logement;
- cette initiative doit avoir pour résultat la création de logements abordables destinés aux ménages à revenu faible ou modeste;
- les logements subventionnés devront demeurer abordables pendant au moins 10 ans;
- la subvention maximale doit être de 50 000 \$;
- les provinces et les territoires devront fournir une contribution globale équivalente à celle du gouvernement fédéral.

Deuxième phase

Nouvelles hypothécaires - De nouveaux logements locatifs abordables pour les résidents de Liverpool

Une nouvelle entente a été signée le 3 mars 2005 en vertu de laquelle chaque ordre de gouvernement injectera 9,46 millions de dollars dans la construction ou la rénovation de logements abordables en Nouvelle-Écosse. La deuxième phase tient compte du cadre de référence établi à la première phase de l'Entente concernant le logement abordable, à l'exception près que la subvention maximale est plus élevée.

Autres mesures d'aide du gouvernement fédéral en matière de logement en Nouvelle-Écosse

La contribution fédérale de 28,09 millions de dollars s'ajoute aux dépenses actuelles du gouvernement du Canada pour le logement dans la province de la Nouvelle-Écosse. Chaque année, le gouvernement fédéral affecte environ 70,6 millions de dollars sous forme de contributions et de subventions pour venir en aide à quelque 23 400 ménages au revenu faible ou modeste, aux aînés, aux personnes handicapées, aux Autochtones et aux victimes de violence familiale.

Ce montant comprend les fonds destinés au logement social et environ 7 millions de dollars consacrés au Programme d'aide à la remise en état des logements (PAREL), au programme Logements adaptés : aînés autonomes (LAAA), au Programme de réparations d'urgence (PRU) et au Programme d'amélioration des maisons d'hébergement (PAMH).

Autres mesures d'aide du gouvernement de la Nouvelle-Écosse en matière de logement

Le gouvernement provincial offre des programmes pour aider les ménages au revenu faible ou modeste à conserver, à acquérir ou à louer des habitations sûres, abordables et de taille convenable. Par l'entremise des organismes d'habitation, la Nouvelle-Écosse possède et exploite plus de 12 000 logements locatifs destinés aux familles et aux aînés. Les loyers sont calculés en fonction du revenu des ménages. La province accorde aussi des subventions et des prêts visant l'achat ou la construction de maisons modestes.